



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

employés de notaires : caisses

Question écrite n° 46397

Texte de la question

M. Serge Poignant attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation de la caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires (CRPCEN). En raison d'un manque d'effectifs, 100 000 feuilles maladies sont actuellement en attente et en l'absence de moyens supplémentaires dégagés en urgence, le nombre de dossiers en attente de traitement est estimé entre 230 000 et 250 000 d'ici la fin de l'année. L'équipe administrative, composée de 231 agents, n'a pas vu ses effectifs augmenter depuis 1992 alors que la charge de travail a augmenté de 35 % dans le même temps. Le conseil d'administration de la CRPCEN a voté en séance extraordinaire, en janvier dernier, un budget prévoyant la création de 29 emplois en contrat à durée indéterminée pour renforcer les effectifs de la tranche maladie. Cette décision s'est heurtée à l'opposition des représentants de l'Etat. Les mesures provisoires défendues par les ministères de tutelle n'apportent pas à ce jour de réponse à la hauteur des besoins. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui faire connaître les mesures que le Gouvernement entend mettre en oeuvre pour régler le plus rapidement possible les difficultés ci-dessus exposées.

Texte de la réponse

La caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires (CRPCEN) doit faire face à un problème réel mais transitoire dans le secteur maladie, lié à la mise en place d'un nouveau logiciel de liquidation des prestations d'assurance maladie. Néanmoins, la montée en charge de la carte Sesam-Vitale et la télétransmission des données permettront, à échéance rapprochée, des gains de productivité importants. Le ministère de l'emploi et de la solidarité et le ministère chargé du budget ont fait savoir à la CRPCEN qu'ils étaient favorables à la création de vingt-trois postes dont treize transformations de contrats à durée déterminée en contrats à durée indéterminée et dix créations supplémentaires, soit une croissance des effectifs permanents de 10 %. Cela permettrait notamment de titulariser les personnels employés à des tâches permanentes sous contrats à durée déterminée. Cet effort, exceptionnel, avait pour but de pallier les difficultés temporaires rencontrées par la caisse, d'améliorer les conditions de travail de son personnel et de stabiliser l'emploi des personnes recrutées sur des contrats de travail à durée déterminée. Le conseil d'administration de la caisse souhaite néanmoins une augmentation d'effectif plus importante, qui ne prend pas en compte la diminution prévisible à moyen terme de la charge de travail de la caisse. L'inspection générale des affaires sociales a été chargée de mener une mission d'expertise sur le fonctionnement de la CRPCEN et sur ses besoins réels.

Données clés

Auteur : [M. Serge Poignant](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (10^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46397

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mai 2000, page 2954

Réponse publiée le : 7 août 2000, page 4723